



Envoyé en préfecture le 30/01/2023
Reçu en préfecture le 30/01/2023
Publié le
ID : 001-210101739-20230127-2023_013_DEC-DE



DÉCISION DU MAIRE
PRISE SUR DÉLÉGATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Objet : **Analyse scientifique d'archives historiques de Gex – Convention avec le CDG de l'Ain (1.1)**
Service : *Direction générale des services (MM)*

Monsieur le maire de la commune de Gex,

VU la délibération du conseil municipal n° 2020_049_DEL en date du 25 mai 2020, délégrant à Monsieur le maire un certain nombre d'attributions conformément aux articles L. 2122.22 et suivants du code général des collectivités territoriales,

VU l'article L. 452-40 3° du Code général de la Fonction Publique qui permet aux Centres de gestion d'assurer pour le compte des collectivités qui en font la demande, des missions d'archivage et de numérisation,

CONSIDÉRANT la volonté de la Ville de Gex de valoriser son patrimoine par le biais de ses archives,

CONSIDÉRANT le besoin d'analyse et de classement régulier des archives historiques de Gex,

VU le projet de convention de mission d'archivage proposée par le Centre de gestion de la fonction publique territoriale de l'Ain qui définit les conditions techniques et financières de mise à disposition d'un archiviste en vue de réaliser une mission de mise à jour du classement des archives de la Ville de Gex,

VU le budget communal,

DÉCIDE

✚ **DE SIGNER** la convention ci-annexée à intervenir entre le Centre de gestion de la fonction publique territoriale de l'Ain et la Ville de Gex ci-annexée.

Pour copie conforme,
Fait à Gex, le 27 janvier 2023
Le maire,
Patrice DUNAND



Le Maire soussigné certifie le caractère exécutoire de la présente décision télétransmise en S/Préfecture de Gex le 30 janvier 2023, publiée en ligne sur le site internet de la ville le 30 janvier 2023.

Envoyé en préfecture le 30/01/2023

Reçu en préfecture le 30/01/2023

Publié le



ID : 001-210101739-20230127-2023_013_DEC-DE

